

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 5/05/2023

CERAMIC MASTER PRESS PACK

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: CERAMIC MASTER PRESS PACK

Code: E100105

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal: Utilisation industrielle, utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel: Utilisation à grande dispersion.

Utilisation de la substance/mélange: Agent lubrifiant.

Fonction ou catégorie d'utilisation: Agent lubrifiant.

Utilisations déconseillées: Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: MULTITASK INDUSTRIES
KARNEMELKSTRAAT 12
9060 ZELZATE / BELGIUM
TELEPHONE: +32 (0)9 282 43 61
TELEFAX: +32 (0)9 337 04 96
SITE INTERNET: www.multitaskindustries.be
EMAIL: info@multitaskindustries.be

Secteur informatif:

Informations techniques: info@multitaskindustries.be

1.4 Téléphone en cas d'urgence: Centre antipoison (Bruxelles): +32 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Aérosol, catégorie 3 H229

Texte intégral des mentions H et EUH: voir rubrique 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Eléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement (CLP): Attention.

Mentions de danger (CLP):

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 5/05/2023

CERAMIC MASTER PRESS PACK

Conseils de prudence (CLP):

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH. Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008[CLP]
oxyde de zinc	N° CAS: 1314-13-2 N° CE: 215-222-5 N° Index: 030-013-00-7	10-20	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Produit soumis à l'article 1.1.3.7 du CLP. La règle de divulgation des composants est modifiée suivant ce cas. Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 5/05/2023

CERAMIC MASTER PRESS PACK

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie: Non inflammable.

Danger d'explosion: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Réactivité en cas d'incendie: Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence: Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.

Pour les secouristes

Équipement de protection: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention: Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage: Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 5/05/2023

CERAMIC MASTER PRESS PACK

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Procédures de suivi recommandées: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Contaminants atmosphériques formés: Pas d'informations complémentaires disponibles.

DNEL et PNEC: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Bande de contrôle: Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire: Lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains: Gants de protection.

Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection contre les risques thermiques: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Contrôle de l'exposition de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 5/05/2023

CERAMIC MASTER PRESS PACK

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide.
Apparence:	Pâte.
Couleur:	Blanc.
Odeur:	Caractéristique.
Seuil olfactif:	Pas disponible.
Point de fusion:	Non applicable.
Point de congélation:	Pas disponible.
Point d'ébullition:	Pas disponible.
Inflammabilité:	Non applicable.
Propriétés explosives:	Récipient sous pression: Peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Limite inférieure d'explosion:	Pas disponible.
Limite supérieure d'explosion:	Pas disponible.
Point d'éclair:	Non applicable.
Température d'auto-inflammation:	Pas disponible.
Température de décomposition:	Pas disponible.
pH:	Pas disponible.
Viscosité, cinématique:	Pas disponible.
Solubilité:	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow):	Pas disponible.
Pression de vapeur:	Pas disponible.
Pression de vapeur à 50°C:	Pas disponible.
Masse volumique:	1,05 – 1,15 (valeur estimée).
Densité relative:	Pas disponible.
Densité relative de vapeur à 20 °C:	Pas disponible.
Caractéristique d'une particule:	Non applicable.

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique: % de composants inflammables: 0%

Autres caractéristiques de sécurité: Pas d'informations complémentaires disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 5/05/2023

CERAMIC MASTER PRESS PACK

10.4 Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale): Non classé.

Toxicité aiguë (cutanée): Non classé.

Toxicité aiguë (inhalation): Non classé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé.

Cancérogénicité: Non classé.

Toxicité pour la reproduction: Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Non classé.

Danger par aspiration: Non classé.

CERAMIC MASTER PRESS PACK	
Vaporisateur	Aérosol

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Ecologie – général: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë): Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique): Non classé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 5/05/2023

CERAMIC MASTER PRESS PACK

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

En conformité avec ADR/IMDG/IATA/ADN/RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: UN 1950

IMDG: UN 1950

IATA: UN 1950

ADN: UN 1950

RID: UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: AÉROSOLS

IMDG: AÉROSOLS

IATA: Aerosols, non-flammable

ADN: AÉROSOLS

RID: AÉROSOLS

Description document de transport:

ADR: UN 1950 AÉROSOLS, 2.2, (E)

IMDG: UN 1950 AÉROSOLS, 2.2

IATA: UN 1950 Aerosols, non-flammable, 2.2

ADN: UN 1950 AÉROSOLS, 2.2

RID: UN 1950 AÉROSOLS, 2.2

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 5/05/2023

CERAMIC MASTER PRESS PACK

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: 2.2



IMDG: 2.2



IATA: 2.2



ADN: 2.2



RID: 2.2



14.4 Groupe d'emballage

ADR: Non applicable.

IMDG: Non applicable.

IATA: Non applicable.

ADN: Non applicable.

RID: Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR:

Dangereux pour l'environnement: Non.

IMDG:

Dangereux pour l'environnement: Non.

Polluant marin: Non.

IATA:

Dangereux pour l'environnement: Non.

ADN:

Dangereux pour l'environnement: Non.

RID:

Dangereux pour l'environnement: Non.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 5/05/2023

CERAMIC MASTER PRESS PACK

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR): 5A

Dispositions spéciales (ADR): 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR): 11

Quantités exceptées (ADR): E0

Instructions d'emballage (ADR): P207

Dispositions spéciales d'emballage (ADR): PP87, RR6, L2

Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR): MP9

Catégorie de transport (ADR): 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR): V14

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR): CV9, CV12

Code de restriction en tunnels (ADR): E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG): 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantités limitées (IMDG): SP277

Quantités exceptées (IMDG): E0

Instructions d'emballage (IMDG): P207, LP200

Dispositions spéciales d'emballage (IMDG): PP87, L2

N° FS (Feu): F-D

N° FS (Déversement): S-U

Catégorie de chargement (IMDG): Aucun(e)

Arrimage et manutention (Code IMDG): SW1, SW22

Tri (IMDG): SG69

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA): E0

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA): Y203

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA): 30kgG

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA): 203

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA): 75kg

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA): 203

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA): 150kg

Dispositions spéciales (IATA): A98, A145, A167, A802

Code ERG (IATA): 2L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN): 5A

Dispositions spéciales (ADN): 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADN): 1 L

Quantités exceptées (ADN): E0

Équipement exigé (ADN): PP

Ventilation (ADN): VE01, VE04

Nombre de cônes/feux bleus (ADN): 0

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 5/05/2023

CERAMIC MASTER PRESS PACK

Transport ferroviaire

Code de classification (RID): 5A

Dispositions spéciales (RID): 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (RID): 1L

Quantités exceptées (RID): E0

Instructions d'emballage (RID): P207, LP200

Dispositions spéciales d'emballage (RID): PP87, RR6, L2

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID): MP9

Catégorie de transport (RID): 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (RID): W14

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID): CW9, CW12

Colis express (RID): CE2

Numéro d'identification du danger (RID): 20

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction):

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	CERAMIC MASTER PRESS PACK	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F.
3(c)	CERAMIC MASTER PRESS PACK	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1.

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation).

Liste candidate REACH (SVHC): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH.

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux).

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants).

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009): Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone).

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 5/05/2023

CERAMIC MASTER PRESS PACK

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

CE50: Concentration médiane effective.

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

DPD: Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses.

DSD: Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses.

EN: Norme européenne.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

FDS: Fiche de Données de Sécurité.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

LD50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.

N° CAS: Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service.

N° CE: Numéro de la Communauté européenne.

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU)

REACH No 1907/2006.

RID: Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer.

STP: Station d'épuration.

TLM: Tolérance limite médiane.

VLB: Valeur limite biologique.

VLE: Limite d'exposition professionnelle.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

WGK: Classe de pollution des eaux.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 5/05/2023

CERAMIC MASTER PRESS PACK

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1: Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1.

Aquatic Chronic 1: Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La classification respecte: ATP 12

LE REJET DE LA RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette MSDS proviennent de sources que nous croyons fiable. Les conditions ou méthodes de manutention, de stockage ou l'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peut-être au-delà de notre connaissance. Pour ces raisons entre autres, nous ne faisons pas responsabilité pour la perte, dommage ou dépense qui a rejeté toute façon, peut résulter d'une manipulation, stockage, utilisation ou élimination du produit. Ce document a été préparé, et ne peut être utilisé pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, il est possible que le code de l'information n'est pas applicable.

